

# Quatrième procès de l'agriculteur Paul François contre Monsanto

7 février 2019

Le quatrième procès opposant l'agriculteur Paul François au géant de l'agrochimie Monsanto s'est tenu hier mercredi 6 février. Intoxiqué en avril 2004 après avoir inhalé des vapeurs de Lasso – un puissant herbicide commercialisé par Monsanto – lors du nettoyage de la cuve d'un pulvérisateur, le céréalier charentais de 55 ans ferraille depuis douze ans pour faire reconnaître par la justice la responsabilité de la firme américaine, rachetée en 2018 par le groupe allemand Bayer.

Paul François réclame « *plus d'un million d'euros* », notamment au titre des sérieux troubles neurologiques qu'il subit. Jugé responsable de l'intoxication de l'agriculteur en première instance en 2012, puis en appel en septembre 2015, Monsanto s'est pourvu en cassation, obtenant l'annulation de cette décision à l'été 2017.

« *Le lien entre les troubles neurologiques évoqués par Paul François et le Lasso n'est pas établi. Ça ne peut pas exister* », a affirmé Ève Duminy, une des avocates du groupe d'agrochimie, avant d'ajouter : « *Il n'y a aucun témoin direct de ce qui s'est passé, il n'y a pas de preuve pertinente.* » Par ailleurs, « *tous les maux dont s'est plaint Paul François, pendant des mois et des années après l'inhalation sont impossibles, ils ne peuvent pas exister* », a-t-elle ajouté.

François Lafforgue, avocat de l'agriculteur, a lui mis en cause la fiabilité des experts médicaux cités par Monsanto. « *Paul François aurait pu mourir ce jour-là* », a-t-il conclu en détaillant la fiche toxicologique du produit, dont aucune mention n'était faite sur l'étiquette du produit.

Le délibéré a été fixé au 11 avril.

« *On va peut-être perdre contre Monsanto, mais j'ai depuis converti mon exploitation de 200 hectares en agriculture biologique et c'est ça, la vraie victoire* »

, s'est félicité Paul François. « *Cette affaire m'a amené à ouvrir les yeux et à passer à une autre agriculture. J'ai repris ma liberté d'agriculteur.* »

- **Source :** [France 24](#) et [Le Monde](#)

**Lire aussi :** [Décision historique : pour la première fois un agriculteur fait plier Monsanto](#)

- Emplacement : Accueil > Brèves >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Quatrieme-proces-de-l-agriculteur-Paul-Francois-contre-Monsanto>